

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE  
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 11 septembre à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 8

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, conseillers municipaux.

Absents excusés : Claude METENIER (pouvoir à Justine DELFOSSE), Marianne VERNY (pouvoir à Marc-Antoine de LATTRE)

Absents : Laurent DAVID, Anthony DABERT

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

**Objet : Suite de la consultation des électeurs de la section du Verdier : vente au GAEC de la Coursière**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions applicables en matière de vente d'un bien de section fixées par l'article L.2411-16 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*« Lorsque la commission syndicale n'est pas constituée, le changement d'usage ou la vente de tout ou partie des biens de la section est décidé par le conseil municipal statuant à la majorité absolue des suffrages exprimés, après accord de la majorité des électeurs de la section convoqués par le Maire dans les six mois de la transmission de la délibération du conseil municipal.*

*En l'absence d'accord de la majorité des électeurs de la section, le représentant de l'Etat dans le département statue, par arrêté motivé, sur le changement d'usage de la vente ».*

En date du 29 mars 2024, Monsieur Christian CHARROIN, représentant le GAEC de la Coursière, exploitant des parcelles ZV 77 et ZT 81 et titulaire d'une convention pluriannuelle de pâturage pour celles-ci, a souhaité acquérir ces deux parcelles.

Monsieur le Maire rappelle que la consultation des électeurs de la section du Verdier conformément à la délibération du 17 mai 2024 et à l'arrêté municipal du 06 juin 2024, s'est déroulée le 25 juin dernier en mairie. Il était demandé aux électeurs de se prononcer sur l'aliénation de la parcelle sectionale cadastrée ZV n°77 sise au Verdier, d'une surface de 1,0312 hectare et de la parcelle ZT n°81 sise à La Chabanette, d'une surface de 2,6356 hectares, au prix de 6 500 euros l'hectare au GAEC de la Coursière, représenté par Monsieur Christian CHARROIN. Sur 13 électeurs consultés, 12 ont voté. Sur les 12 votes, 9 étaient favorables à la vente, 3 étaient défavorables à la vente.

Considérant l'avis favorable majoritaire des électeurs de la section du Verdier;

01/11.09.2024

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter la vente des parcelles sectionales cadastrées ZV n°77 et ZT n°81, de surface respective de 1,0312 hectare et de 2,6356 hectares au GAEC de la Coursière représenté par Christian CHARROIN au prix de 6 500 euros l'hectare.
- Confie le dossier à Me BESSON, notaire à Ydes pour la rédaction de l'acte notarié.
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié et le charge des démarches afférentes à ce dossier.
- Dit que le produit de cette vente reviendra en tout ou partie à la section et sera utilisé dans l'intérêt de la section.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-préfecture, le... 02/10/2024  
et de la publication, le... 02/10/2024  
Le Maire,



FRANÇOIS GORY

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE  
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 11 septembre à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 8

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, conseillers municipaux.

Absents excusés : Claude METENIER (pouvoir à Justine DELFOSSE), Marianne VERNY (pouvoir à Marc-Antoine de LATTRE)

Absents : Laurent DAVID, Anthony DABERT

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

**Objet : Suite de la consultation des électeurs de la section du Verdier : vente au GFA du Bois Joli**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions applicables en matière de vente d'un bien de section fixées par l'article L.2411-16 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*« Lorsque la commission syndicale n'est pas constituée, le changement d'usage ou la vente de tout ou partie des biens de la section est décidé par le conseil municipal statuant à la majorité absolue des suffrages exprimés, après accord de la majorité des électeurs de la section convoqués par le Maire dans les six mois de la transmission de la délibération du conseil municipal.*

*En l'absence d'accord de la majorité des électeurs de la section, le représentant de l'Etat dans le département statue, par arrêté motivé, sur le changement d'usage de la vente ».*

En date du 30 mars 2024, Monsieur Patrice CHASSARD, représentant le GAEC du Bois Joli, exploitant la parcelle ZV n°8 et titulaire d'un convention pluriannuelle de pâturage pour celle-ci, a souhaité acquérir cette parcelle par le biais du GFA du Bois Joli.

Monsieur le Maire rappelle que la consultation des électeurs de la section du Verdier, conformément à la délibération du 17 mai 2024 et à l'arrêté municipal du 06 juin 2024, s'est déroulée le 25 juin dernier en mairie. Il était demandé aux électeurs de se prononcer sur l'aliénation de la parcelle sectionale cadastrée ZV n°8 sise aux Communaux du Verdier, d'une surface de 3,1963 hectares, au prix de 6 500 euros l'hectare au GFA du Bois Joli, représenté par Monsieur Patrice CHASSARD. Sur 13 électeurs consultés, 12 ont voté. Sur les 12 votes, 9 étaient favorables à la vente, 3 étaient défavorables à la vente.

Considérant l'avis favorable majoritaire des électeurs de la section du Verdier;

Le Conseil municipal, oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter la vente de la parcelle sectionale cadastrée ZV n°8, d'une surface de 3,1963 hectares au GFA du Bois Joli représenté par Monsieur Patrice CHASSARD au prix de 6 500 euros l'hectare.
- Confie le dossier à Me BESSON, notaire à Ydes pour la rédaction de l'acte notarié.
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié et le charge des démarches afférentes à ce dossier.
- Dit que le produit de cette vente reviendra en tout ou partie à la section et sera utilisé dans l'intérêt de la section.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-préfecture, le 02/10/2024  
et de la publication, le 02/10/2024  
Le Maire,



FRANÇOIS GORY

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE  
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 11 septembre à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 8

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, conseillers municipaux.

Absents excusés : Claude METENIER (pouvoir à Justine DELFOSSE), Marianne VERNY (pouvoir à Marc-Antoine de LATTRE)

Absents : Laurent DAVID, Anthony DABERT

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

**Objet : Travaux église – phase 3**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le diagnostic établi par ACA Architectes portant sur le clocher et son beffroi ainsi que sur les ouvrages annexes pouvant porter préjudices à l'ensemble des décors peints restaurés au niveau de la nef et des bas-côtés. L'estimation suivant le diagnostic comprend des travaux de restauration et de consolidation du clocher et de son beffroi, cloches et ouvrages associés pour un montant de 119 437,69 € HT et des honoraires de maîtrise d'œuvre d'un montant de 15 526,90 € HT. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de prononcer sur cette dernière phase de travaux sachant que des subventions sont mobilisables.

Considérant le diagnostic réalisé par ACA Architecture ;

Le Conseil municipal, oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De continuer les travaux de restauration du clocher et du beffroi de l'église dans le cadre d'une dernière phase répartie sur les exercices 2025 et 2026.
- Charge le cabinet ACA Architecture de la maîtrise d'œuvre conformément au contrat signé en date du 05 mai 2023.
- Valide l'estimation suivant diagnostic du cabinet ACA Architectes pour un montant de travaux de 119 437,69 € HT et de maîtrise d'œuvre de 15 526,90 € HT soit 134 964,59 € HT afin de solliciter des aides financières auprès de l'Etat (DRAC), du Conseil Régional et du Conseil Départemental selon le plan de financement joint en annexe.
- Charge le Maire des démarches afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-préfecture, le 18/09/2024  
et de la publication, le 18/09/2024  
Le Maire,



Le Maire,

François GORY



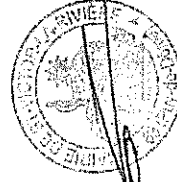
FRANÇOIS GORY

## COMMUNE DE SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL  
EGLISE SAINT-VICTOR : RESTAURATION DU CLOCHER ET DE SON BEFFROI – phase 3**

DEPENSES	RECETTES
	40 % ETAT (DRAC) : 3 912,78 €
MAITRISE D'ŒUVRE :	30 % REGION : 2 934,58 €
9781,95 € HT	24 % DEPARTEMENT : 2 347,67 €
	Autofinancement : 586,92 €
	TOTAL : 9781,95 €

DEPENSES	RECETTES
	25 % ETAT (DRAC) : 29 859,42 €
TRAVAUX RESTAURATION CLOCHER ET BEFFROI Phase 3	30 % REGION : 35 831,31 €
119 437,69 € HT	24 % DEPARTEMENT : 28 665,04 €
	Autofinancement : 25 081,91 €
	TOTAL : 119 437,69 €



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE  
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 11 septembre à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 8

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, conseillers municipaux.

Absents excusés : Claude METENIER (pouvoir à Justine DELFOSSE), Marianne VERNY (pouvoir à Marc-Antoine de LATTRE)

Absents : Laurent DAVID, Anthony DABERT

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

**Objet : Travaux de voirie à Roche Romaine**

Monsieur le Maire dit que les travaux de réfection de l'enrochement à Roche Romaine se sont bien passés mais ont nécessité une emprise plus importante sur la voie le surplombant et des dégradations. L'entreprise CTPP a établi un devis pour la reprise en enrobé d'une surface de 130 m<sup>2</sup> pour un montant de 9835 € HT soit 11802 € TTC. La commission des travaux qui s'est rendu sur place a demandé un devis pour une reprise en imprégnation bicouche. Le nouveau devis s'élève à 8 028 € HT soit 9633.60 € TTC.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les travaux de reprise de chaussée à Roche Romaine nécessaire après la réfection de l'enrochement, à réaliser avant la fin de l'année.
- choisit le devis de Colas CTPP d'un montant de 8 028 € HT pour soit 9 633,60 € TTC pour une imprégnation en bicouche.
- Dit que des crédits seront ajoutés au budget 2024 en investissement par décision modificative.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-préfecture, le 18/09/2024  
Le Maire, et de la publication, le 18/09/2024  
Le Maire,



François GORY

FRANÇOIS GORY

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE  
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 11 septembre à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 8

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, conseillers municipaux.

Absents excusés : Claude METENIER (pouvoir à Justine DELFOSSE), Marianne VERNY (pouvoir à Marc-Antoine de LATTRE)

Absents : Laurent DAVID, Anthony DABERT

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

**Objet : APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2025 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU REGIME FORESTIER**

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2025 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe en annexe à la présente délibération.
- Accepte l'ensemble des destinations de coupes et modes de vente comme mentionnés à la proposition jointe à la présente délibération.
- dit que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement ...).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-préfecture, le 18.09.2024  
et de la publication, le 18.09.2024  
Le Maire,

Le Maire,



François GORY



FRANÇOIS GORY





Agence territoriale Montagnes d'Auvergne

Dépôt SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE  
Date de réception de l'AR: 18/09/2024  
063-216304014-20240911-DE\_2024\_049-DE

### Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2025

Forêt de : BREUIL

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (1)	Proposition ONF (2)	Justification ONF (si modification par rapport aux préconisations du document de gestion)	Année Décision propriétaire sur proposition ONF (3)	Mode de commercialisation préconisé						
								Vente publique sur pied	Vente publique	Unité mesure	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance	
G U	IRR	649	13,8	2025	2025		2025				<input checked="" type="checkbox"/>			

Forêt de : COURBANGES


Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (1)	Proposition ONF (2)	Justification ONF (si modification par rapport aux préconisations du document de gestion)	Année Décision propriétaire sur proposition ONF (3)	Mode de commercialisation préconisé						
								Vente publique sur pied	Vente publique	Unité mesure	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance	
11 U	IRR	300	6	2025	2025	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier	2025				<input checked="" type="checkbox"/>			
12 U	IRR	125	3,6	2025	2025		2025				<input checked="" type="checkbox"/>			

INVENTAIRE DEM 05/11/09/2024

Forêt de : JASSAT

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (1)	Proposition ONF (2)	Justification ONF (si modification par rapport aux préconisations du document de gestion)	Année Décision propriétaire sur proposition ONF (3)	Mode de commercialisation préconisé						
								Vente publique sur pied	Vente publique unité mesure	Contrat Bois	Autre vente gré à gré	Délivrance		
A U	IRR	296	7.4	2025	2025		2025			<input checked="" type="checkbox"/>				
B U	IRR	220	7.3	2026	2025	ONF-SA - Conséquence de chablis et déperissement	2025			<input checked="" type="checkbox"/>				

(1) Si mention "non fixée" = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée ou non prévue à l'aménagement  
 (2) Proposition de l'ONF : si année différente de celle prévue, proposition de report de la coupe par ONF; si mention SUPP. proposition de suppression par ONF  
 (3) Porter mention "accord" ou "refus"; dans ce dernier cas les modifications souhaitées et les justifications correspondantes seront explicitées dans les rubriques dédiées de la délibération (voir modèle)

*Le Maire,*  


FRANÇOIS GORY

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE  
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 11 septembre à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 8

Pour : 7

Contre : 1

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, conseillers municipaux.

Absents excusés : Claude METENIER (pouvoir à Justine DELFOSSE), Marianne VERNY (pouvoir à Marc-Antoine de LATTRE)

Absents : Laurent DAVID, Anthony DABERT

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

**Objet : Acquisition de l'œuvre Horizons Sancy 2024 « écrin torique »**

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir l'œuvre appelée « Ecrin torique » des artistes Alexia SCHMIDT et Clément DOYEN. Cette œuvre végétale a été réalisée dans le cadre d'Horizons Arts-Nature en Sancy 2024 et est installée depuis le mois de juin au Puy de Bessolles. Originale par sa forme et ses matériaux, en harmonie avec l'environnement du site, elle a obtenu un véritable succès auprès du public. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- accepte d'acquérir l'œuvre « Ecrin torique » d'Alexia Schmidt et Clément Doyen au prix de 1500 euros.
- Charge le Maire des démarches afférentes à ce dossier.
- dit que des crédits seront inscrits au budget primitif 2024 par décision modificative.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



François GORY

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-préfecture, le 11/09/2024  
et de la publication, le 18/09/2024  
Le Maire,



FRANÇOIS GORY

## COMMUNE DE SAINT VICTOR LA RIVIERE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Exercice : 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre  
le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de  
GORY François, Maire. Date de convocation : le 05 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 8

Présents : BERTIAUX Eric, DE Lattre Marc-Antoine, DELFOSSE Justine, FERREIRA Carlos, GIOGHI Jacques, GORY François, Maire.

Absents : DAVID Laurent ; DABERT Anthony.

Absents excusés : METENIER Claude (pouvoir à DELFOSSE Justine), VERNY Marianne (pouvoir à de LATTRE Marc-Antoine.

Secrétaire de séance : DELFOSSE Justine.

**Objet : Vote de crédits supplémentaires DM 2024-003**

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'investissement		-13914.00
613	Locations		1000.00
61551	Entretien matériel roulant		3500.00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires		2000.00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)		500.00
6413	Personnel non titulaire		1000.00
657348	Subv. fonct. communes (caisse des écoles)		-1150.00
65568	Autres contributions		1150.00
657363	Subv.Fonct. CCAS		500.00
648	Autres charges de personnel		580.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>-4 834.00</b>

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2131 - 119	Bâtiments publics		20000.00
2151 - 148	Réseaux de voirie		9700.00
21621	Biens sous-jacents (œuvre Ecrin torique)		1500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	-13914.00	
1323 - 144	Subv. non transf. Départements	21605.00	
13251 - 119	Subv. non transf. GFP de rattachement	7503.00	
13251 - 142	Subv. non transf. GFP de rattachement	17000.00	
13461 - 144	Dot. équip.territoires ruraux non transf	-7010.00	
13461 - 147	Dot. équip.territoires ruraux non transf	6016.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>31 200.00</b>	<b>31 200.00</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à la Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-préfecture, le 24/09/2024  
et de la publication, le 24/09/2024



Le Maire,

François GORY



Le Maire,

FRANÇOIS GORY

Dépôt SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE  
Date de réception de l'AR: 24/09/2024  
063-216304014-20240911-DE\_2024\_051-DE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE  
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 11 septembre à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 8

Pour : 8

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, conseillers municipaux.

Absents excusés : Claude METENIER (pouvoir à Justine DELFOSSE), Marianne VERNY (pouvoir à Marc-Antoine de LATTRE)

Absents : Laurent DAVID, Anthony DABERT

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

**Objet : Budget communal : mise en place du Compte Financier Unique**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024 ;

Vu la note conjointe de la Préfecture et de la DDFIP du Puy-de-Dôme du 10 juin 2024 ;

Vu la délibération en date du 31/05/2022 approuvant le passage anticipé au référentiel M57, nouveau plan comptable en remplacement de la comptabilité M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales doivent adopter au plus tard au titre de l'exercice budgétaire 2026 un compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il propose sa mise en œuvre à compter de 2025 pour les comptes 2024.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter la mise en place du compte financier unique à compter de 2025 pour les comptes 2024 du budget communal.
- charge le Maire des démarches afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-préfecture, le 27/09/2024  
et de la publication, le 27/09/2024  
Le Maire,



Le Maire,

François GORY



FRANÇOIS GORY

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE  
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 11 septembre à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 8

Pour : 8

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, conseillers municipaux.

Absents excusés : Claude METENIER (pouvoir à Justine DELFOSSE), Marianne VERNY (pouvoir à Marc-Antoine de LATTRE)

Absents : Laurent DAVID, Anthony DABERT

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

**Objet : Radiation du répertoire SIRENE**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'établissement Camping municipal de Bellevue est toujours actif au répertoire SIRENE de l'INSEE malgré sa fermeture il y a plus de 20 ans et sa vente en 2018. Il propose de faire la démarche de radiation du répertoire SIRENE de l'INSEE.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à accomplir les démarches pour radier définitivement l'établissement Camping Municipal de Bellevue du répertoire SIRENE de l'INSEE.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-préfecture, le 27/09/2024  
et de la publication, le 27/09/2024  
Le Maire,



FRANÇOIS GORY

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE  
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 11 septembre à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 8

Pour : 8

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, conseillers municipaux.

Absents excusés : Claude METENIER (pouvoir à Justine DELFOSSE), Marianne VERNY (pouvoir à Marc-Antoine de LATTRE)

Absents : Laurent DAVID, Anthony DABERT

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

**Objet : Désignation d'un « Ambassadeur de la Forme »**

Monsieur le Maire indique que depuis 2004, le CLIC Issoire Bassin Montagne accompagne les plus de 60 ans pour leur maintien à domicile, en organisant diverses actions de prévention et de promotion de la santé sur ce territoire. Afin de renforcer cette dynamique, le CLIC a créé le réseau des « Ambassadeurs de la forme », acteurs-clé pour le bien-vivre et bien- vieillir dans sa commune, la participation active aux initiatives locales de prévention et de promotion de la santé. Le CLIC invite la municipalité à nommer un ambassadeur de la forme pour la commune.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Nomme M. Jacques GIOGHI, conseiller municipal, Ambassadeur de la forme pour la commune auprès du CLIC Issoire Bassin Montagne.
- charge le Maire des démarches afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Copie exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réglementation  
Sous-préfecture, le 12/09/2024  
et de la publication, le 12/09/2024  
Le Maire,



Le Maire,

François GORY



FRANÇOIS GORY

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE  
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 11 septembre à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 8

Pour : 8

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, conseillers municipaux.

Absents excusés : Claude METENIER (pouvoir à Justine DELFOSSE), Marianne VERNY (pouvoir à Marc-Antoine de LATTRE)

Absents : Laurent DAVID, Anthony DABERT

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

**Objet : TRAME NOIRE : concours villes et villages étoilés**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jacques GIOGHI. Dans le cadre de ses actions en faveur de la Trame Noire, le Parc des Volcans d'Auvergne se fait l'écho du concours villes et villages étoilés organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN). Le label de 1 à 5 étoiles valorise les actions menées pour assurer une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne en adoptant une approche globale qui prend en compte les enjeux de biodiversité, de confort et de sécurité, de santé et de maîtrise des coûts énergétiques.

Les communes souhaitant déposer leur candidature pour décrocher le label de 1 à 5 étoiles, ou améliorer celui qui a leur a été remis à la précédente édition, peuvent répondre au questionnaire mis à disposition sur le site Internet de l'ANPCEN jusqu'au 31 décembre 2024.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de participer au concours « villes et villages étoilés » dans le cadre de la Trame Noire.
- Confie à M. Jacques GIOGHI le suivi de cette démarche.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-préfecture, le 21/09/2024  
de la publication, le 21/09/2024  
Le Maire,



Le Maire,

François GORY

